

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Novembre 2016

<u>Date de convocation :</u>	Le 20 Novembre 2016
<u>Date d'affichage :</u>	Le 02 Décembre 2016
<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice : 15
	Présents : 13
	Votants : 13

L'an deux Mil seize, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Monsieur Laurent SOMON, Madame Elisabeth ETEVE, Monsieur Didier PATTE, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Claude HEMON, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame Virginie DECAUDIN, Madame Christelle LECLERCQ, Madame Céline NOWACZYK, Madame Audrey SUROWIEC, Madame Maria-Hélène PAULINO, Monsieur Stéphane DUBOIS formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées :

Madame Virginie RANSON
Monsieur Frédéric POIGNANT

Madame Maria-Hélène PAULINO a été élue secrétaire de séance.

* * *

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité

Délibération portant sur le choix du siège de la nouvelle Communauté de communes

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal doit se prononcer sur le choix du siège de la future Communauté de communes. Il signale que la Communauté de communes du Bernavillois a délibéré en faveur de Doullens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à l'unanimité le siège de la Communauté de communes regroupant le Bernavillois, le Bocage-Hallue et le Doullennais au « 2 Rue des Sœurs Grises à Doullens ».

Délibération portant sur le choix du nom de la nouvelle Communauté de communes

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire également de donner un nom à la nouvelle entité. Deux propositions sont faites : « Sart Galant et Coudriers » et « Territoire Nord Picardie ».

Après en avoir délibéré, quatre conseillers sont favorables à « Sart galant et Coudriers », un à Territoire Nord Picardie, huit s'abstiennent.

Le Conseil municipal se prononce en faveur de « Sart Galant et Coudriers ».

Désignation des délégués de la commune devant siéger à la nouvelle Communauté de communes

Le Maire propose au Conseil municipal de retenir la procédure de droit commun pour le mode de désignation des délégués de la nouvelle Communauté de communes conformément au choix de la Communauté de communes du Bernavillois. Ainsi, 95 délégués siégeront contre 87 si la procédure d'accord local était retenue.

MM. Laurent SOMON et Gérard DE SAINT RIQUIER sont candidats.

Après en avoir délibéré, ils sont élus par le Conseil municipal à l'unanimité.

Urbanisme

Renouvellement de la convention avec les services de l'Etat portant sur l'instruction des autorisations du droit des sols

Le Maire rappelle à l'assemblée que les permis de construire, les déclarations préalables et les permis d'aménager sont instruits par les services de l'Etat car la commune possède un Plan Local d'Urbanisme et compte moins de 10 000 habitants. La convention établie pour un an arrive à son terme et il propose au Conseil municipal de la reconduire jusqu'au 31 décembre 2017.

A compter du 1^{er} janvier 2018, toutes les instructions de droit des sols seront confiées au Syndicat Mixte du Grand amiénois pour un coût fixé sur la base de 236€ par permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec les services de l'Etat jusqu'au 31 décembre 2017 à l'unanimité.

Régularisation de la vente des parcelles G1039 et 1040 à Mme GRACE et M. THUILLIER

Le Maire informe l'assemblée que M. et Mme Vincent, en janvier 2006 avaient cédé gratuitement les parcelles G1039 et 1040 à la commune afin de faciliter le stationnement dans la rue Martin. Or, cette décision n'a pas été mise en œuvre par le notaire. Aussi, le Maire propose de régulariser cette situation et de confirmer à Mme Grace et M. Thuillier, actuels propriétaires de l'habitation de M. et Mme Vincent, que la commune accepte la cession de ces deux parcelles contre l'€ symbolique, les cessions à titre gratuit étant interdites désormais. La commune prend à sa charge les frais d'acte et confie les formalités à Me CORREUR, Notaire à Doullens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la cession de ces parcelles dans les conditions précitées à l'unanimité.

Ouverture du poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe

Le Maire informe l'assemblée que M. Eugène DUFOUR a obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe et propose de lui permettre de le valider. Il est nécessaire pour cela d'ouvrir le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'ouvrir le poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe et de nommer M. Eugène DUFOUR à ce grade.

Ouverture du poste d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE qui fait part à l'assemblée des difficultés à recruter une secrétaire de mairie avec de l'expérience à temps non complet comme cela avait été décidé initialement. Elle informe le Conseil municipal qu'une seule candidate correspond aux critères recherchés, dans le cadre d'une mutation, et que cette personne dispose actuellement d'un temps plein. Elle propose donc de recruter Mme Virginie Laurent pour un temps de travail à 35h00 à partir du 1^{er} janvier 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de fixer le recrutement d'un adjoint administratif 1^{ère} classe pour un temps de travail à 35h00 à compter du 1^{er} janvier 2017 à l'unanimité.

Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

Le Maire présente au Conseil municipal la demande du Centre de gestion qui assure pour la commune la recherche d'un contrat d'assurance du personnel. Le contrat actuel se termine au 31 décembre 2017 mais les délais de renouvellement de procédure sont tels qu'elle doit être mise en œuvre dès maintenant.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée charge le centre de gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise agréée pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 à l'unanimité.

Halle de marché : sonorisation et entretien de la fontaine

Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Cynergie pour la sonorisation de la halle de marché. Il s'élève à 4206.00€ T.T.C, les frais de déclaration auprès de la société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) d'environ 450€ seront pris en charge annuellement par la section de la buvette du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les travaux de sonorisation de la halle de marché.

Mme ETEVE regrette que l'on n'entende pas les discours et propose également de renouveler le matériel de sonorisation portatif.

Le Maire donne la parole à M. LOEUILLET qui présente les deux solutions destinées à résoudre les problèmes liés à la présence d'algues dans la fontaine de l'abreuvoir. Le premier système est proposé par la société BWT et consiste à ajouter d'autres produits que ceux utilisés actuellement pour un montant de 431.90€H.T.

Le second présenté par la société piscines et jardins prévoit l'installation de deux pompes supplémentaires chargées de distribuer du chlore journallement et de réguler le PH pour un montant de 1886.00€H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit la première solution à l'unanimité. La seconde sera mise en œuvre en cas d'échec de la première.

Aménagement de l'arrière de la halle de marché

Le Maire présente à l'assemblée un projet d'aménagement de l'arrière de la halle de marché imaginé par M. SOMON au moyen de containers à aménager. L'un serait destiné au rangement, le second à l'ouverture d'une buvette à l'occasion de manifestations comme celle que les chasseurs ont organisée en septembre par exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de faire une étude plus poussée de cette installation qui concerne l'aménagement d'une dalle béton, et l'alimentation électrique du container.

L'Usine : fabrication d'une poutrelle

Le Maire informe l'assemblée qu'un devis ayant pour objet l'installation d'une poutrelle est arrivé en mairie alors qu'aucun membre du Conseil municipal ne l'a sollicité.

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas y donner suite.

Remplacement des lampes d'éclairage public rue Crépin

Le Maire informe l'assemblée que la Fédération Départementale d'Electricité de la Somme propose de remplacer les 24 lanternes de la rue Crépin par un modèle similaire à celui installé rue Duprez, équipé de lampes à leds pour la somme de 32 712.45€ avec un reste à charge de 20 606.26€ pour la commune.

M. DUBOIS propose de remplacer une ampoule sur deux dans la rue crépin par des ampoules à leds au prix de 134.70€H.T l'ampoule.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le remplacement d'une ampoule sur deux par des ampoules à leds rue Crépin et réfute la proposition de la FDE80.

Proposition de convention avec l'AMEVA

Le maire présente à l'assemblée les termes de la convention proposée par l'AMEVA qui souhaite étendre ses missions et sollicite une participation de la commune doublée par rapport à celle de l'année précédente.

Mme ETEVE explique qu'elle n'y est pas favorable car l'étendue des missions est déjà détenue par les sociétés VERDI et VEOLIA. Elle propose de solliciter la société VERDI pour savoir si le contrôle extérieur pratiqué par l'AMEVA est obligatoire.

Dans cette attente et après en avoir délibéré, le Conseil municipal désapprouve la signature de la convention à l'unanimité.

Demande de subvention de l'école l' »Encre et la Plume «

Le Maire présente à l'assemblée la sollicitation de l'école l' »Encre et la Plume « qui a besoin de plaques de contreplaqué pour réaliser une fresque dans le cadre de son projet d'école. Le montant des matériaux s'élève à 214.90€T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le financement de ce projet à hauteur du montant précité.

Devenir du Sulky

Le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Mme Delgove et qu'elle l'a informé cesser son activité au 26 décembre 2016. Les propriétaires sont vendeurs des murs. Le bâtiment, en réponse à une question de M. HEMON, est accessible mais l'installation électrique aurait besoin d'une mise aux normes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce en faveur d'une étude concernant le rachat du bâtiment et des travaux nécessaires à sa réouverture en tant que commerce. **M. SOMON** propose de contacter Somme Initiative pour étudier une solution de financement participatif, de solliciter l'ingénierie du Conseil départemental dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire une étude des travaux à réaliser.

Le raccordement à la fibre optique serait également un bénéfice pour l'entreprise dans le cadre de ses échanges liés au PMU et à la Française des jeux.

Après en avoir délibéré un comité de pilotage est constitué par **MM. DE SAINT RIQUIER, SOMON, PATTE, LOEUILLET et DUBOIS**. Le Conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à lancer toute démarche utile à la poursuite de l'activité du Sulky.

QUESTIONS DIVERSES

M. HEMON fait une proposition de vitrail pour illustrer l'enseigne de l'abreuvoir qui est approuvé à l'unanimité.

Mme ETEVE dresse le bilan comptable provisoire de la commune pour l'année 2016. La section de fonctionnement présente un solde positif de 1 375 384.00€ et la section d'investissement un solde négatif de 310 396.00€. le budget assainissement présente un déficit d'exploitation de 1 100.00€ et la section investissement un excédent de 657 468.00€.

Elle signale que la commune de Naours a fait intervenir un artiste afin d'améliorer l'esthétique des transformateurs. **M. DE SAINT RIQUIER** informe que la commune a également pris contact en ce sens pour les huit transformateurs de Bernaville et nous sommes dans l'attente d'un devis.

M. SOMON ajoute qu'une étude est également lancée pour la transformation de deux pignons en trompes l'œil rue Crépin.

M. LARGY signale la sortie du n°3 de la revue « Le Bernavillois dans l'Histoire ».

M. DE SAINT RIQUIER confirme que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 14 janvier 2017.

Mme DECAUDIN demande à ce que les colis des aînés soient disponibles à partir du 19 décembre.

Mme LECLERCQ dresse le bilan de l'opération « brioches » qui a rapporté 1357.44€ de recettes pour la seule commune de BERNAVILLE et 2508.91€ pour l'ensemble des autres communes.

M. HEMON dresse le bilan des travaux de la rue Duprez dans laquelle la circulation sera totalement interdite la semaine prochaine en raison de la réalisation des enrobés.

M. PATTE informe que la commune de Oisemont a visité la station. Il y a des débordements lorsque le débit atteint les 100m3 par jour et on retrouve les lingettes dans les turbines. **M. DE SAINT RIQUIER** le signalera au maître d'œuvre et à VEOLIA.

Mme SUROWIEC signale l'absence d'une poubelle à l'entrée du cimetière. **M. DE SAINT RIQUIER** répond qu'elle n'est pas manquante mais qu'elle a été déplacée volontairement de l'autre côté du cimetière, où il y a plus de place, pour pouvoir améliorer le tri des déchets liés à l'entretien des tombes.

Elle signale un second volet roulant défectueux à la maison de santé. **M. DE SAINT RIQUIER** l'informe qu'il souhaite faire valoir la garantie constructeur auprès de l'entreprise qui a réalisé les travaux. Le velux dans l'entrée ne ferme toujours pas correctement, **M. LECAT** en sera averti. Quant à FP Construction, ils n'ont pas encore donné suite à notre demande d'intervention pour résoudre le problème de l'assainissement.

M. DE SAINT RIQUIER informe qu'un rapprochement du SMIRTOM et du syndicat Trinoval en matière de ramassage et traitement des déchets est évoqué, une étude de faisabilité est engagée. La principale difficulté réside dans la différence de coût du service pratiqué par les deux syndicats.

Un projet d'apport volontaire de fibreux (papier, cartons) est à l'étude qui permettrait de faire baisser les coûts grâce à la revente.

Le tarif du ramassage des déchets verts s'élèvera à 50€ en 2017 car il s'agit du coût réel du service. La déchetterie de Pas En Artois a ouvert ses portes lundi dernier.

Clôture de la séance à 23h40

La Secrétaire de séance,

Maria-Hélène PAULINO



Le Président de séance,

Gérard DE SAINT RIQUIER

